

Mémento du vote internet pour les élections professionnelles 2011

ETAPE 1

» Réception de la notice de vote :
identifiant de vote +
NUMEN

Du 22 au mercredi 28 septembre

Je reçois ma **notice de vote**. Elle donne les informations pour obtenir mon mot de passe et me connecter à mon espace électeur. Elle contient une case à gratter avec mon **identifiant de vote** et mon **NUMEN**.

- Elle est remise en **main propre** contre **émargement** sur mon lieu de travail.
- Dans **certains cas** particuliers, elle est envoyée par la **poste** ou par **courriel**.

⇒ Si tu n'as rien reçu pour voter ou si tu n'es inscrit sur aucune liste électorale, tu peux faire une réclamation grâce à un formulaire du jeudi 22 septembre au lundi 3 octobre inclus à minuit.

ETAPE 2

» Récupération du mot de passe qui te sera envoyé dans la messagerie de ton choix

Après réception de la notice de vote

⇒ Je me **connecte** à www.education.gouv.fr/electionspro2011

- ⇒ Pour **récupérer mon mot de passe**, je clique sur «obtenir mon mot de passe» et je saisis
- mon **identifiant de vote**
 - mon **NUMEN**
 - mon **département de naissance**

⇒ Si tu as perdu ton **identifiant**, tu peux en obtenir un nouveau jusqu'au mercredi 12 octobre à 8h. Une nouvelle notice de vote te sera envoyée par courriel.

⇒ Si tu perds ton **mot de passe**, tu peux demander un nouveau mot de passe jusqu'au 20 octobre jusqu'à 16h. Il te sera envoyé par courriel.

ETAPE 3

» Vérification des scrutins
» Test de la configuration de l'ordinateur avec lequel je vais voter

Après réception du mot de passe

- ⇒ Je **vérifie** sur mon espace électeur :
- les **scrutins** pour lesquels je vote.
- ⇒ Je prends connaissance :
- des **listes** des candidats,
 - des **professions de foi** électroniques

- ⇒ Je consulte la **démonstration de vote**.
- ⇒ Je n'oublie pas de **tester la configuration de l'ordinateur** avec lequel je vais voter.

ETAPE 4 : VOTER

» Connexion au site ministériel puis à son «espace électeur»
» Saisir son NUMEN + département naissance
» Cliquer rubrique «je vote» puis saisir identifiant vote + son mot de passe
» Voter à tous les scrutins qui vous concernent

Du jeudi 13 octobre à 10h au jeudi 20 octobre à 17h

⇒ Il est possible de **voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet** dans le lieu de son choix à condition d'avoir testé la configuration de l'ordinateur.

⇒ Il est possible de **voter sur les lieux de travail dans des kiosques** les **vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre**. Ils sont installés dans les écoles de plus de 8 électeurs et dans tous les collèges et lycées. Ils sont ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h dans les écoles et au moins de 9h à 17h sans interruption dans les autres lieux.

Jusqu'au jeudi 13 octobre, assistance téléphonique académique : 01 44 62 39 99.
Pendant la période de scrutins : 0810 00 18 54.

http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_414402/elections-professionnelles-2011-vote-electronique-par-internet